



La médicale
assure les professionnels de santé



LA MÉDICALE SANTÉ

**Votre alliée santé
au quotidien**



EN FAIRE + POUR VOUS



BON À SAVOIR

Un cadre fiscal avantageux

Vos cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable⁴

Votre quotidien facilité

Votre Espace Client santé sécurisé

Pour suivre vos remboursements, demander un devis ou une prise en charge hospitalière.

Notre service de Télétransmission

Simple et pratique, pour un remboursement sans démarches administratives et plus rapide.

La Carte Tiers-Payant

Pas d'avance de frais en cas d'hospitalisation en secteur conventionné ainsi que pour de nombreux frais de santé (pharmacie, optique, analyses...).

⁴ Si vous adhérez au contrat dans le cadre du régime fiscal Loi Madelin

LA MÉDICALE SANTÉ

Soignez les garanties de votre complémentaire santé !

Un large choix de formules

Choisissez la formule qui répond le mieux à vos besoins.

Pour une couverture de base

- Vous êtes remboursé au minimum à hauteur de **100 % de la BRSS¹** pour tous les soins couverts par la Sécurité sociale.
- Vous êtes intégralement remboursé pour vos dépenses en **optique, dentaire et prothèses auditives rentrant dans le cadre du 100 % santé.**

Plusieurs niveaux de remboursement³



Hospitalisation

- Une protection renforcée, **jusqu'à 500 % de la BRSS¹** pour les frais de séjour, honoraires médicaux, chirurgicaux et paramédicaux, .
- Les frais d'une **chambre particulière jusqu'à 200 € par jour.**



Optique

- **Jusqu'à 470 € par an pour les lentilles de contact**, y compris jetables, remboursées ou non par la Sécurité sociale.
- **Jusqu'à 650 € par œil pour la chirurgie réfractive**, par an et par bénéficiaire.



Dentaire

- **Une couverture attractive, avec jusqu'à 500 % de la BRSS sur les actes remboursés par la Sécurité sociale** en chirurgie dentaire, actes techniques médicaux et parodontologie, prothèses dentaires, etc.
- **Des forfaits en euros sont prévus pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale.** Par exemple : jusqu'à 700 € pour l'orthodontie, et 900 € pour l'implantologie.

Vos garanties activées dès la souscription,
SANS DÉLAI D'ATTENTE².

¹ Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

² Dès la date d'effet du contrat.

³ Selon la formule choisie et sous réserve des dispositions contractuelles.

Une couverture souple et complète

La prise en charge des médecines douces, naturelles ou alternatives !

Nous remboursions **jusqu'à 200 € par an** et par bénéficiaire, sur les consultations de nombreux praticiens, non remboursées par la Sécurité sociale : ostéopathes, chiropracteurs, naturopathes, sophrologues, diététiciens, podologues, psychologues, etc. (sous réserve d'inscription sur le registre officiel de sa profession).

La possibilité de changer de formule

Vos besoins médicaux évoluent ? La Médicale Santé vous offre la possibilité de **changer de formule sans limite d'âge**, à condition de rester un an sur la même formule.

Le forfait naissance ou adoption

Inclus dans toutes nos formules (hors formules LMO).

Et en +

De nombreux bonus fidélité

Vous bénéficiez automatiquement de bonus **après 2 ans, puis 4 ans³** d'ancienneté de votre contrat (le bonus est conditionné aux formules qui en possèdent).

À la clé, une couverture augmentée pour vos dépenses selon la formule choisie.

Quelques exemples en formule intermédiaire LM3 :	Couverture à la souscription	Après 2 ans, bonus compris	Après 4 ans, bonus compris
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	300 % du BRSS	+ 150 €/an	+ 250 €/an
Forfait Médecines Douces, Naturelles ou Alternatives	100 €/an	150 €/an	200 €/an

Des bonus sont également prévus sur les médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, la chirurgie réfractive, l'implantologie, les prothèses dentaires, la chambre particulière et l'allocation naissance.



Vos services d'assistance

Vous bénéficiez également de différentes garanties d'assistance proposées par Europ Assistance :

- soutien psychologique à la suite du décès ou de l'hospitalisation d'un bénéficiaire ;
- garde d'enfants et aide-ménagère suite à une hospitalisation de plus de 5 jours ;
- livraison des médicaments ;
- mise à disposition d'un véhicule médical suite à une immobilisation au domicile ou d'une hospitalisation, etc.



Votre agent général est votre interlocuteur privilégié.
N'hésitez pas à le solliciter.

La Médicale

Partenaire des professionnels de santé



Couvrir votre activité professionnelle

- Responsabilité civile professionnelle
- Protection juridique
- E-réputation
- Assurance multirisques
- Perte d'exploitation
- Cyber-risque
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance des crédits professionnels

Préserver vos revenus

- Prévoyance libéraux : arrêt de travail invalidité - décès
- Prévoyance hospitaliers
- Prévoyance croisée entre associés

Assurer vos biens et votre famille

- Complémentaire santé
- Assurance des crédits privés
- Assurance des biens : habitation-auto
- Garantie des accidents de la vie

Préparer l'avenir

- Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER)
- Assurance vie
- Contrat de capitalisation

2 CONTRATS* RÉCOMPENSÉS EN 2024-2025

* Le contrat de prévoyance Médiprat a obtenu le label d'Excellence 2025 pour la 19^e année consécutive, de même que le contrat PER Général Patrimoine pour la 3^e année consécutive. Décerné par les experts du jury Minalea des Dossiers de l'Epargne, ce label d'Excellence est un véritable gage de qualité. Valable un an, il récompense les meilleurs contrats du marché. www.label-excellence.com



 lamedicale.fr



 **N°Cristal** 0 969 32 4000
APPEL NON SURTAXÉ

La Médicale est une marque du groupe Generali.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Le contrat d'assurance La Médicale Santé, les contrats prévoyance, emprunteur et épargne sont assurés par Generali Vie. Les contrats d'assurance de biens et de responsabilité sont assurés par L'Équité. Les plans d'épargne retraite sont assurés par Generali Retraite.

Generali Vie - Société Anonyme au capital de 341 059 488 €, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.

L'Équité - Société Anonyme au capital de 69 213 760 €, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.

Generali Retraite - Société Anonyme au capital de 213 541 820 €, 880 265 418 RCS Paris, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME des Sociétés FR252327_01NBYI. Siège social des Sociétés : 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. Nouvelle adresse au 1^{er} décembre 2025 : 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Pour les garanties d'assistance assurées par Europ Assistance.

Europ Assistance - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. A partir du 1^{er} décembre : 89 rue Taitbout, 75009 Paris. Numéro ADEME-IDU : FR398967_01D1M1.

Ces contrats d'assurance sont distribués par les agents généraux du marché "La Médicale - Professionnels de santé".

LMFP07IDPC - LM - Novembre 2025 - Photo : Getty Images - Cometis.

